



Déposé le 02 SEP. 2008

Scanné le _____

Grand Conseil

Postulat du groupe radical sur les exonérations fiscales des soldes et indemnités de sapeurs-pompiers

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

08_POS_084

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les règles à mettre en place dans notre Canton de Vaud en faveur de l'exonération fiscale des soldes et indemnités des sapeurs-pompiers. Un récent projet de règlement cadre de l'Administration cantonale des impôts (ACI) sur les déductions fiscales liées au nouveau certificat de salaire prévoit dans son Annexe III l'exonération totale des soldes des sapeurs-pompiers "pour autant qu'elles ne représentent que la compensation de frais". En cela, l'ACI reconnaît justement le parallèle avec les soldes militaire et de la protection civile. En cela, elle respecte les divers avis de droit et la jurisprudence de ces dernières années relative à ces questions (notamment certaines décisions du Tribunal fédéral des assurances).

En revanche, l'ACI entend fiscaliser les indemnités pour charges spéciales des sapeurs-pompiers (commandant, services de garde, services de piquet, etc.) considérant que l'ensemble de ces montants constituent des revenus provenant d'une activité accessoire. Afin de tenir compte des frais engendrés par l'accomplissement de ces responsabilités, l'ACI prévoit cependant de ne pas tenir compte des indemnités annuelles inférieures à CHF 500.-.

Pour mémoire, les missions de défense incendie et de secours du Canton de Vaud sont accomplies par 8'762 sapeurs-pompiers (au 31.12.2007) dont quelque 100 seulement sont professionnels ou permanents. Pour plusieurs d'entre eux, notamment ceux engagés dans les détachements de premiers secours, cela représente des heures de formations et d'interventions chaque année. Pour l'immense majorité, ces personnes oeuvrent de manière citoyenne en marge de leur profession et de leur vie de famille.

Mais pour que cet ensemble fonctionne, les autorités cantonales et communales doivent pouvoir compter sur des cadres qui acceptent – en plus – d'assumer des responsabilités en matière d'organisation, de formation, de maintien des capacités opérationnelles (véhicules, matériels, locaux, etc.), de gestion administration et financière, etc. Là également, pour l'immense majorité, ces fonctions sont assumées dans un cadre de milice volontaire.

Or, les mêmes autorités cantonales viseraient à motiver la prise de telles fonctions et responsabilités volontaires en imposant quasiment l'entier des montants accessoires ainsi acquis ? N'existe-t-il pas un risque de perdre des personnes motivées et qui s'engagent pour la société, si au final cet engagement représente pour elles une augmentation non négligeable de leurs impôts ? Pour mémoire, ces montants sont le plus souvent minimales (entre Fr. 50.- et 500.- par trimestre suivant le nombre d'interventions et d'exercices) et ne correspondent pas à un salaire. Ils ne reflètent en tout cas pas un montant horaire normal en comparaison des salaires de la fonction publique vaudoise ou de ceux prévus dans des conventions collectives de travail.

Cette même situation fait également débat dans d'autres cantons. Ainsi, le Canton de Berne vient de décider que l'exonération annuelle est fixée à CHF 5'000.- pour les communes dont les Municipalité en décident ainsi, 2'500.- pour les autres. Cette répartition permet ainsi de

tenir compte des corps communaux qui assument de nombreuses interventions, respectivement des tâches régionales nécessitant un engagement horaire plus important et donc des indemnités forfaitaires et horaires plus élevées. Dans le Canton de Zurich, l'exonération est même encore supérieure. Dans les Cantons de Fribourg, Neuchâtel et Genève, par exemple, il a même été décidé de ne pas changer la procédure connue à ce jour, soit de ne pas fiscaliser. En outre, l'AVS accepte de ne pas soumettre à cotisation des contre-prestations annuelles jusqu'à une valeur de Fr. 2'000.-.

Au plan fédéral, cette question est également actuelle suite, en 2004, à la prise en considération par les Chambres fédérales de la motion de M. le Conseiller national Boris Banga. Un groupe de travail élabore un projet de modification de la réglementation fédérale. Ses travaux devraient être terminés cet automne.

Dans ce cadre, les soussignés ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

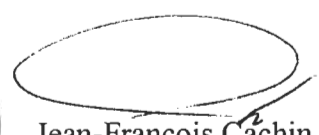
1. Comment le Conseil d'Etat se positionne en regard du projet de l'ACI de fiscaliser les indemnités des sapeurs-pompiers dépassant un montant annuel de CHF 500.- ?
2. Comment le Conseil d'Etat estime les risques d'une telle fiscalisation sur le volontariat des sapeurs-pompiers et par là sur la qualité de la défense incendie et des secours du Canton de Vaud et sur la capacité des autorités à assumer leur mission ?
3. En cas de volonté de fiscalisation de ces indemnités, est-ce que le Conseil d'Etat entend s'inspirer des exemples des autres cantons, notamment ceux de Zurich et de Berne, dans le but de maintenir un niveau élevé d'exonération en regard de l'engagement volontaire et des montants horaires relativement bas en question ?
4. Est-ce que le Conseil d'Etat envisage de traiter cet objet dans le cadre des conférences intercantionales concernées (sécurité et finances) ?
5. en cas de fiscalisation trop élevée, le tarif horaire devrait être augmenté pour maintenir un haut niveau d'engagement ; le CE a-t-il évalué l'impact de ce coût supplémentaire ?

et proposent

1. Toujours en cas de volonté de fiscalisation de ces indemnités et vu les éléments mentionnés ci-dessus, les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'attendre la détermination à venir à l'échelle fédérale.

Lausanne, le 26 août 2008


Frédéric Borioz


Jean-François Cächin


Laurent Wehrli

Liste des députés signataires – état au 26 août 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesia	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornaz-Rovelli Valérie	Flora-Guttmann Martine
Berseith Verena	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Gay Vallotton Michèle
Borel Bernard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Giardon Julien
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Caçhin Jean-François	Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Capt Gloria	Dind Claudine	Grognuz Frédéric

Liste des députés signataires – état au 26 août 2008

Guignard Jean	Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haurly Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kaelin Pierre	Payot François	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre